



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msffio.ca Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Mars 2020

Urbanisme et demande de permis

Comme chaque année à la même période, plusieurs d'entre vous planifieront des travaux de rénovation à leurs propriétés. Il est donc très important de vous rappeler que la Municipalité de Saint-François comme toutes ses voisines du territoire de l'Île d'Orléans fait partie d'un site patrimonial soumis à la Loi sur le Patrimoine culturel du Québec.

Donc, l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de la Culture du Québec est nécessaire pour la plupart des travaux de rénovation à vos propriétés. Ce processus s'ajoute à celui de l'obtention d'un permis ou d'un certificat de votre municipalité. Cet état de fait a pour conséquence d'allonger le délai d'obtention des autorisations nécessaires à vos travaux.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est requis pour votre projet. Une planification adéquate de vos travaux est primordiale pour que vous puissiez obtenir toutes les autorisations nécessaires qui vous permettront de réaliser ceux-ci au moment désiré.

Résumé des décisions de mars 2020

Ce mois-ci, le conseil a renouvelé le mandat de PLUMobile organisateur de déplacements et l'entente de service aux sinistrés avec la Croix rouge canadienne. Deux demandes de dérogation mineure ont été analysées par le conseil. Si celle de Madame Stéfanie Trudel et Monsieur David Létourneau a été refusée par le conseil, celle de Monsieur René Pronovost a été accordée. De plus, le conseil municipal a résolu d'appuyer la société canadienne du cancer en déclarant le mois d'avril comme étant le mois de la jonquille.

Des nouvelles de votre directeur général

Après quelques années sur une liste d'attente, j'ai finalement obtenu une consultation et une date pour une intervention chirurgicale. Ceci a quelques conséquences pour la Municipalité. La première est que je serai absent pour une période de convalescence de douze semaines. La deuxième a été que le conseil a dû se réunir en séance extraordinaire pour prendre certaines décisions importantes avec la belle saison qui arrive.

Parmi ces décisions, soulignons l'autorisation d'une formation avancée sur Office 365 qui facilitera le télétravail et la mise en place de l'infonuagique au coût de 1 200 \$ pour une formation privée pour 5

participants de la Municipalité. Une résolution demandant un assouplissement des règles d'application du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) au aussi été adoptée ainsi qu'une demande de subvention auprès de la MRC de l'Île d'Orléans dans le programme du Fonds de développement du territoire (FDT) pour la mise en lumière du secteur de l'église du village et de la sécurisation de ce même secteur par l'installation d'un système de caméras de surveillance. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un budget de près de 34 000 \$.

Finalement, le conseil a résolu de réaliser un élément de son plan triennal d'immobilisation 2020-2022 par l'achat d'un premier camion pour le service des travaux publics. Au coût de 39 475 \$ plus taxes, il s'agit d'une évolution normale pour une municipalité qui exigeait depuis de nombreuses années que le responsable des travaux publics fournisse son propre véhicule pour effectuer son travail. D'ailleurs, cette situation n'était plus acceptable en regard des normes de santé et sécurité au travail. (CNESST)

Pour terminer ce mois-ci, permettez-moi de souligner l'excellent travail des Messieurs Gaétan Lemelin, André Dion et Claude Lemoine pour la qualité de notre patinoire municipale pendant la saison qui s'est terminée le 8 mars 2020. Compte tenu des conditions climatiques particulières de cette année, leur travail a été apprécié par les nombreux utilisateurs de notre patinoire.

Je vous souhaite un très beau printemps 2020 et vous laisse aux bons soins de notre directeur général/secrétaire-trésorier adjoint Monsieur André Dion. Je profite tout de même de l'occasion pour vous convier à la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 6 avril 2020 dès 20 h.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier